

2024/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DÉLIBÉRATION N°2024/193

**Objet : Acceptation d'un don au profit du Réseau solidaire du service  
Retraités et Temps libre**

### Séance du mercredi 26 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 20 juin 2024, se sont réunis au nombre de 26, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de  
membres**

En exercice : 35  
Présents à la  
séance : 26  
Excusés  
représentés : 8  
Absent : 1

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg\*, Sofiane Seridji\*\*\*\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené\*\*\*, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Séverin Yapo\*\*\*\*, Dounia Lebig, Pierrick Brousseau, Yvrose Jameau, Christian Amar Henni, Sandanakichenin Djanarthany, Erick Couturier, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Souad Medani à Stéphane Raffalli, Fabrice Deraedt à Aurélie Monfils, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Serge Mercieca, Nejla Toptas à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Sémira Le Querec, José Peres à Christian Amar Henni, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absent :**

Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\* Arrivée à 18h35 au cours de la présentation du point n°3

\*\* Arrivé à 18h38 au cours de la présentation du point n°3 et a quitté la séance à 21 h 26 en confiant son pouvoir à S. Van Waerbeke

\*\*\* A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*A quitté la séance à 20 h 40 au cours de la présentation du point n°10

\*\*\*\*\* A quitté la séance à 20 h 45 au cours de la présentation du point n°10

**Hôtel de ville**

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
26 juin 2024  
DÉLIBÉRATION  
N°2024/193

**Objet : Acceptation d'un don au profit du Réseau solidaire  
du service Retraités et Temps libre**

Retraités et Temps Libre

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Madame Josiane BERREBI, Adjointe au Maire chargée de la Santé et des Retraités,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le courrier en date du 7 avril 2024 informant de la volonté d'un don au profit du réseau solidaire du service Retraités et Temps libre,

**VU** l'avis de la commission municipale Solidarités et Modernisation du service public en date du 18 juin 2024,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal,

**CONSIDERANT** que le dispositif « Réseau Solidaire » a pour objet de lutter contre l'isolement des personnes âgées et/ou des personnes handicapées de Ris-Orangis,

**CONSIDERANT** l'implication des bénévoles et des agents du service Retraités et Temps Libre qui assurent le bon fonctionnement du Réseau Solidaire depuis 10 ans,

**CONSIDERANT** le souhait des donatrices, membres de la famille d'une bénéficiaire du réseau solidaire, décédée le 2 décembre 2023, de faire un don de 5 000 euros au profit du Réseau solidaire du service Retraités et Temps libre afin de remercier tous les acteurs du réseau pour leurs investissements auprès de cette dernière, à travers « *un accompagnement, un soutien bienveillant et efficace* ».

**APRES DELIBERATION**

**DECIDE** d'accepter le don d'un montant de 5 000 euros au profit du Réseau Solidaire de Ris-Orangis.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

2024/

**PRECISE** que ce don sera affecté au niveau de l'antenne créée et dédiée au réseau solidaire sous l'égide du service Retraités et Temps libre fin de tenir compte de l'affectation demandée par les donatrices (fonction 4238 - article 756).

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le :

04 JUL. 2024  
Publié le : 04 JUL. 2024

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.



**2024/**

*[Faint, illegible text]*